



CELINE GAREZ/LE PARISIEN/MAXPPP

# Coupable de légitime défense ?

**Sécurité** *L'horloger-bijoutier qui a tué son agresseur lors d'un braquage est mis en examen pour homicide. Ira-t-il aux assises ? Retour sur un fait divers exemplaire.*

Depuis ce 19 juillet, Alain C. ne pense qu'à ça. N'en finit pas de se remémorer le jour où sa vie a basculé comme dans un mauvais polar. Il a beau faire, tenter d'oublier en partant se reposer en Normandie, en lisant, en faisant du vélo... Impossible. Cette histoire, ou plutôt ce drame, le hante. Car Alain C., horloger-bijoutier depuis plus de quarante ans, a tué un homme par une chaude après-midi d'été. Dans son magasin. À Paris.

Pourtant, il n'a fait que se défendre face à son agresseur. Il n'a fait que sauver sa peau. Simplement. Le dilemme était clair : c'était lui ou moi. Bref, il se trouvait en état de légitime défense. Ce que, pour l'heure, la justice ne lui reconnaît pas puisque le juge Nicolas Blot l'a mis en examen pour homicide volontaire. Il encourt une peine de vingt ans de réclusion criminelle. Mais son avocat, M<sup>e</sup> Laurent-Franck Liénard, spécialiste du droit des victimes, est confiant, surtout après la reconstitution des faits, ce mardi 28 août, ne désespérant pas que son client obtienne un non-lieu et évite les assises. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Ce 19 juillet 2012, il est 15 heures. Comme il le fait depuis des lustres, Alain C., 60 ans, se trouve dans son magasin de l'avenue de la Motte-Picquet, non loin de l'École militaire. Il répare une montre. La routine. Un travail qu'il connaît à merveille. Il est seul. Soudain, un homme, arme au poing, la cinquantaine, corpulent, surgit.

**«Donnez-moi de l'argent, des bijoux et des montres»**

Cruel remake : Alain C. revit le mauvais film qu'il avait connu en 1978 et 1979, lorsque des malfaiteurs s'étaient introduits dans sa boutique du XIII<sup>e</sup> arrondissement. «*Donnez-moi de l'argent, des bijoux et des montres*», lance, plus de trente ans après, l'intrus au commerçant. Lequel n'a aucun mal à comprendre que sa vie est en jeu. Aussi, discrètement, il prend son Smith & Wesson, calibre 38 – il a un permis de port d'armes – qui se trouve dans le tiroir de son bureau et le met dans sa poche. *Illico*, l'agresseur, Mahjoub Ainani, de nationalité marocaine, met en joue Alain C. Les deux hommes sont à peine à un mètre l'un de l'autre. La

**Le 19 juillet, devant la bijouterie braquée de l'avenue de la Motte-Picquet à Paris.**

tension est extrême. À l'extérieur, les passants ne se doutent de rien. La rue est paisible.

L'agresseur, beaucoup plus costaud que le bijoutier, le pousse dans l'arrière-boutique, où se trouve un coffre. Alain C. doit s'accroupir pour l'ouvrir. Les deux hommes sont à nouveau face à face. Le malfaiteur roue de coups Alain C. Il n'en peut plus. Sa vie ne tient plus qu'à un fil. Il va mourir, c'est sûr, son braqueur va le descendre. Voilà à peine trois minutes, peut-être moins, que les deux hommes se débattent. Jusqu'à ce qu'Alain C. tire sur Ainani. Cinq balles. Une touche l'épaule, une autre le thorax. Il est 15 h 10. Le Marocain gît dans une mare de sang.

Le bijoutier pense que son agresseur n'est que blessé. Immédiatement, il compose le 17, le numéro de la police. Arrivée rapidement sur les lieux, cette dernière découvre que le revolver d'Ainani n'est pas chargé et que ce dernier s'est fait alpaguer en 2009 pour une histoire de recel. Rien de plus.

Le commerçant est placé en garde à vue. Vers 19 heures, ce 19 juillet, quelques minutes avant l'arrivée de son conseil, M<sup>e</sup> Liénard, il apprend la mort de son agresseur. Nouvelle épreuve. Alain C., visage et bras couverts d'ecchymoses, est hagard. Incrédule face à ce drame. «*Je n'ai fait que me défendre*», répète-t-il. Les inspecteurs de police qui auditionnent le bijoutier comprennent la situation, eux qui souvent voient leurs collègues payer un lourd tribut dans le cadre de leur mission...

Dans le quartier, les commerçants apprennent le braquage. L'émotion, qui gagne la France entière, est immense. Les messages de sympathie affluent, collés sur la vitrine de la boutique ou envoyés par Internet. C'est l'unanimité. Tous comprennent le geste du commerçant : légitime défense. La justice, pour l'heure, ne l'entend pas ainsi. Quarante-huit heures après la fin de sa garde à vue, Alain C. est mis en examen pour homicide volontaire. Mais pas incarcéré. Il doit seulement pointer tous les quinze jours au commissariat du VII<sup>e</sup> arrondissement, et ne peut pénétrer dans sa boutique, dont les clés lui sont retirées. Ce 28 août, elles lui ont été rendues. À son grand soulagement. Mais a-t-il vraiment envie d'y revenir ?

GILLES GAETNER